Compte-titres : information précontractuelle

1. Informations relatives à BNP Paribas Fortis SA

Le compte-titres est un produit de BNP Paribas Fortis SA, Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles, RPM Bruxelles 0403199702 agissant en qualité de fournisseur de ce service.

BNP Paribas Fortis SA est soumis au contrôle prudentiel de la Banque Nationale de Belgique, Boulevard de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles et au contrôle de l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA), rue du Congrès 12-14, 1000 Bruxelles en matière de protection des investisseurs et des consommateurs et inscrit comme agent d'assurances sous le n° FSMA 25879 A.

2. Acheter et vendre des titres facilement

2.1 Acheter

Passer un ordre de bourse ou souscrire à des titres engendre une procédure qui peut s'avérer assez complexe. Avec le PC banking et le Compte-titres, vous la réduisez à sa plus simple expression. Une fois votre opération effectuée, elle est immédiatement reprise sur votre Compte-titres.

Les avantages sont évidents:

- un minimum d'administration;
- pas d'ordres erronés, tardifs ou incomplets;
- pas de frais de livraison matérielle;
- pas de taxe sur la livraison matérielle des titres.

2.2 Vendre

Vendre des titres avec un Compte-titres est tout aussi facile. Votre ordre est effectué immédiatement, sans la moindre perte de temps.

3. Votre compte-titres s'occupe de toute l'administration

Chaque placement sur votre Compte-titres est suivi au plus près.

- Les coupons ou les dividendes sont versés en EUR sur votre Compte à vue le jour-même de leur paiement.
- BNP Paribas Fortis SA encaisse pour vous en temps et en heure les valeurs-papier arrivées à échéance ou tirées au sort. Le capital est remboursé, dans la devise de paiement du titre, sur votre Compte à vue.
- Vous êtes averti de toutes les opérations relatives à vos titres: remboursements anticipés, rachats par l'émetteur, paiements d'un bonus, augmentation de capital, divisions d'actions, ...
- Vous êtes averti de l'arrivée à échéance de vos titres quelques semaines auparavant. Cela vous laisse tout le temps nécessaire pour réfléchir tranquillement à votre stratégie et décider, par exemple, d'opter pour un remboursement, pour un réinvestissement, pour une réorientation, ...

4. Votre compte-titres donne toujours un aperçu complet

PC banking vous permet d'avoir toujours sous les yeux une image fidèle de votre Compte-titres. En effet, PC banking vous donne une évaluation immédiate de votre Compte-titres basée sur les cours les plus récents disponibles.
De plus chaque semestre, vous recevez un relevé de votre compte comprenant une description détaillée de vos titres (nombre, cours, ...). En outre, ce relevé vous donne la répartition de la totalité de votre portefeuille, par type de titres (actions, obligations, OPC, ...) et par devise (EUR, USD, ...).

5. Un service complet pour des frais de gestion limités

Les droits de garde et les frais de dossier sont débités à la mi-janvier de votre Compte à vue. Vous trouverez ci-dessous le détail de ces frais.
Notez aussi que vous ne payez aucun droit de garde pour les valeurs du Groupe BNP Paribas Fortis et pour les valeurs reprises dans la liste ci-dessous:

- titres émis par bpost banque;
- droits et strips d'actions;
- l'action Solvay;
- les certificats immobiliers promus par BNP Paribas Fortis SA lors de leur émission.

6. Tarification du Compte-titres

6.1 Droits de garde et frais de dossier

La TVA de 21% est due sur tous les montants repris ci-dessous.
Frais de dossier (forfaitaires): 1,75 EUR par trimestre et par compte-titres.
Pas de frais de dossier si toutes les valeurs en dépôts sont exemptées de droits de garde.

Les droits de garde sont calculés chaque trimestre sur base des cours du dernier jour de bourse du trimestre. Les droits de garde et les frais de dossier sont débités une fois par an, à la mi-janvier de l'année suivante.

Droits de garde	Valeurs gratuites (1)	Obligations	Actions et autres valeurs (2)
Pourcentage (sur base annuelle)	0%	0,125%	0,20%
Minimum par poste	-	1 EUR par trimestre	1 EUR par trimestre
Réduction de 50% des droits de garde par poste de la partie au-dessus de	-	60 EUR par trimestre	

(1) Les valeurs gratuites comprennent:

- les valeurs du Groupe BNP Paribas Fortis;
- les valeurs émises par bpost banque;
- les warrants émis par BNP Paribas Fortis SA;
- les droits et les strips;
- l'action Solvay.

(2) Les autres valeurs comprennent les lingots d'or, les certificats immobiliers, les warrants, les pricafs et les fonds autres que ceux du Groupe BNP Paribas Fortis.

Exceptions:

- Les droits de garde sur les emprunts à lots s'élèvent à 0,35% sur base annuelle, avec un minimum de 1 EUR par trimestre.
- Les certificats nominatifs et les obligations linéaires détenues par les clients exonérés dans le système de liquidation de la Banque Nationale: 0,05% avec un maximum de 12,50 EUR par trimestre.

6.2 Retraits

Le retrait est uniquement possible pour les valeurs suivantes: certificats nominatifs et métaux précieux.
Frais: 25 EUR + 21% TVA.

6.3 Transfert à partir d'un Compte-titres

Coûts par poste:

- Transfert vers un autre Compte-titres de BNP Paribas Fortis SA en Belgique: gratuit.
- Transfert vers un Compte-titres de la BGL BNP Paribas, de BNP Paribas SA aux Pays-Bas ou en France: gratuit.
- Autres transferts: 25 EUR + 21% de TVA.

Le compte-titres est régi par les Conditions générales des Services d'investissement de BNP Paribas Fortis SA.
La banque peut à tout moment modifier les caractéristiques, conditions et autres modalités du compte-titres précisées ci-avant. Les informations concernées seront modifiées en conséquence.

7. Droit de rétractation – Droit de résiliation

Vous avez le droit de rétracter au compte-titres sans pénalités et sans indication de motif. Vous pouvez exercer ce droit pendant 14 jours calendrier à dater de la conclusion du contrat, par l'envoi d'une lettre recommandée à BNP Paribas Fortis SA, Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles. Dans ce cas, vous ne pouvez être tenu qu'au paiement des frais éventuels afférents au service effectivement fourni selon le tarif en vigueur. A défaut d'exercer ce droit, votre compte-titres sera maintenu pour une période indéterminée.
Conformément et selon les modalités fixées à l'article 14 des Conditions générales de BNP Paribas Fortis SA, vous avez, ainsi que la banque, la possibilité de clôturer le compte-titres.

8. Droit applicable - Juridiction compétente - Divers

Les relations qui vous lient à la banque, tant celles préalables à l'ouverture du compte-titres que celles qui résulteront de son ouverture, sont régies par le droit belge.
Toute action relative à la convention de compte-titres et à son exécution sera intentée devant le juge désigné à l'article 23 des Conditions générales de BNP Paribas Fortis SA.
Toute communication dans le cadre et/ou en vertu de l'ouverture du compte-titres est faite dans la langue qui a été enregistrée dans les fichiers de la banque lors de votre entrée en relation avec celle-ci.

9. Réclamation

Sans préjudice des recours en justice, vos réclamations éventuelles peuvent être adressées par écrit à:

BNP PARIBAS FORTIS SA
Service Gestion des Plaintes
Montagne du Parc 3
1000 Bruxelles
Fax: +32 (0)2 228 72 00

Si la solution proposée par la banque ne vous satisfait pas, vous pouvez soumettre le différend au:

Ombudsfin – Ombudsman en conflits financiers
Rue Belliard 15-17, Boîte 8
1040 Bruxelles
Fax: +32 2 545 77 79
E-mail: ombudsman@ombudsfin.be – www.ombudsfin.be